

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du vendredi 17 mai 2024

Membres du comité syndical				Délibération n° 2421
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM-Association Jazz à Cours et à Jardins
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Mme Loire

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 21 mai 2024

Délibération n°2421 - Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Jazz à Cours et à Jardins

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat établi entre l'ENM et le Festival Jazz à Cours et à Jardins, le festival a souhaité accueillir deux ateliers d'élèves du département Jazz de l'ENM. Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet de confronter les élèves au milieu professionnel.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Jazz à Cours et à Jardins

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention de partenariat entre l'ENM et l'Association Jazz à Cours et à Jardins et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'association Jazz à cours et à jardins Forme Juridique : Association loi 1901
Adresse : 43 Montée du Gourguillon 69005 Lyon
Représentée par François Dumont D'ayot en sa qualité de Directeur artistique
Téléphone : 06 75 47 23 96
Mail : fdumont.dayot@gmail.com
Numéro de Siret : 53851973700018
Licence d'entrepreneur du spectacle : N°2-1076187 et N°3-1076188
Numéro d'identification RNA : W6910800032
ci-après désigné par le terme Jazz à cours et à jardins

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)
Adresse : 46 cours de la République - 69100 Villeurbanne
Représenté par Stéphane Frioux, en sa qualité de Président
Téléphone : 04 78 68 78 05 Mail : assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr
Numéro de Siret : 256 901 406 00015 Code APE : 8411Z
N° licences : 1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188
ci-après désigné par le terme « ENM »

D'autre part.

Préambule :

Dans le cadre du partenariat établi entre l'ENM et le Festival Jazz à Cours et à Jardins, le festival a souhaité accueillir deux ateliers d'élèves du département Jazz de l'ENM.
Ce programme fait partie intégrante du projet pédagogique de l'ENM et permet de confronter les élèves au milieu professionnel.

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le Festival Jazz à Cours et à Jardins accueillera deux ateliers du département jazz de l'ENM aux dates et horaires suivants :

Samedi 1^{er} juin de 17h à 18h

Octet dirigé par Lionel Lamarca à la Maison St Charles située au 14 rue Maisiat 69001 LYON

Samedi 8 juin de 15h à 16h

Duo de guitare au Parc de l'Archevêché situé au 7 place Saint Irénée 69005 LYON

Article 2 : Planning technique

Le planning technique des deux concerts a été établi comme tel entre les deux structures :

Samedi 1^{er} juin :

Arrivée des artistes : 15h30

Balance/réglages : 16h-17h

Concert : 17h-18h

Scène : dans le jardin sur indications des sonorisateurs

Sonorisation prévue par le Festival Jazz à Cours et à Jardins

Samedi 8 juin :

Arrivée des artistes : 13h30

Balance/réglages : 14h-15h

Concert : 15h-16h

Scène : dans le jardin sur indications des sonorisateurs

Sonorisation prévue par le Festival Jazz à Cours et à Jardins

Les horaires indiqués sont impératifs et non modifiables. Replis sur place en cas d'intempéries sur décision prise seulement avec le directeur du festival en fin de matinée le jour du concert.

Article 3 : Obligations de Jazz à Cours et à Jardins

Le festival s'engage à :

- Mettre à disposition les conditions et moyens techniques nécessaires à la réalisation des concerts, au regard de la liste du matériel détaillée en Annexe 1 (par des sonorisateurs professionnels et leur matériel de sonorisation).
- Mettre en place une contrepartie d'image (insertion du nom du groupe et des musiciens sur les éléments) et divers dispositifs de communication (dossiers de presse, programmes, site internet)
- Mettre à disposition des rafraichissements non alcoolisés (eau, thé, café, jus de fruits) et petites collations
- Aider à l'installation et à la désinstallation du matériel sur place par un bénévole en cas de besoin
- Prendre en charge les droits d'auteur (*Remettre au bénévole accrédité la liste des œuvres jouées pour la déclaration des droits d'auteur*)

En tant qu'employeur, Jazz à Cours et à Jardins assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 4 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- Respecter les consignes de sécurité
- Informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des concerts organisés au terme de la présente convention
- Mettre à disposition le matériel technique demandé au regard de la liste du matériel mis à disposition détaillée en Annexe 1

L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie.

Article 5 : Assurances

Jazz à Cours et à Jardins et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 8 juin 2024 à minuit.

Article 7 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

L'organisateur se donne la possibilité d'annuler le concert en cas de force majeure (mesures gouvernementales liées à la pandémie, ou tout autre contrainte indépendante de sa volonté).

Article 8 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 15 avril 2024,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne
Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Pour l'association Jazz à Cours et à Jardins
Le Directeur, François Dumont D'Ayot

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, Cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Le et approuvé
**JAZZ à
COURS &
à JARDINS**
42, rue de la République
69100 - LYON
Tél. : 06 76 47 73 88

Annexe 1 : Liste matériel

Samedi 1^{er} juin :

Matériel mis à disposition par Jazz à Cours et à Jardins

- 1 clavier (toucher lourd) + banquette réglable
- 1 batterie type « jazzette » + tapis + siège de batterie réglable
- 1 ampli basse
- 4 retours au minimum

Mis à disposition par l'ENM :

- 8 pupitres

Samedi 8 juin :

Matériel mis à disposition par l'ENM :

- 2 pupitres
- 2 amplis guitare : le DV mark blanc (en salle Bley ou Bernstein) et le Rolland Jazz Chorus (en salle Bley)
-

Récupération par un bénévole du festival à l'ENM le samedi 8 juin matin et restitution le lundi 10 juin.